

1. Objet et champ d'application

- 1.1. Sacom SA (nommée ci-après Sacom) est active dans les domaines d'achat et de vente ainsi que d'importation et de distribution de marchandises de tout genre. Les présentes conditions générales ainsi que leurs annexes règlent de manière exhaustive les relations entre Sacom et ses clients (nommés ci-après partenaires) et s'appliquent à toutes les commandes du partenaire auprès de Sacom. Tout accord divergeant des présentes CGRC nécessite la forme écrite.
- 1.2. En passant une commande le partenaire accepte les présentes CGRC comme partie intégrante du contrat avec Sacom. Les conditions générales du partenaire ne sont pas applicables, même s'il en fait mention sur son formulaire de commande ou s'il en est question de quelque manière que ce soit lors d'une commande, sauf si Sacom les a expressément acceptées par écrit.

2. Territoire de vente

- 2.1. Le partenaire ne reçoit pas de droits de vente exclusifs. Sacom a le droit d'autoriser en tout temps de nouveaux partenaires.

3. Produits et prix

- 3.1. Sous "produit" on entend les appareils, pièces et accessoires proposés et distribués par Sacom ainsi que des équipements complémentaires et des logiciels.
- 3.2. Tous les prix s'entendent en francs suisses, depuis le stock de Sacom. Les frais d'emballage, de traitement, de transport, d'expédition, d'assurance, ainsi que les taxes supplémentaires (par ex. TAR, SUISA, INOBAT etc.) et la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur lors de la facturation seront facturés séparément.
- 3.3. Le prix des produits, tout comme le montant des frais annexes, sont en principe calculés par Sacom selon la liste de prix publiée sur internet au moment de la réception de la commande. La correction d'erreurs manifestes et de fautes de frappe reste expressément réservée. Dans un tel cas, le partenaire n'a ni droit d'acquiescer les produits et prestations au faux prix ni droit à des dommages intérêts.
- 3.4. Si le fabricant/le fournisseur augmente les prix après que le partenaire ait commandé les produits chez Sacom, elle peut répercuter les hausses de prix sur le partenaire, pour autant que Sacom doive payer le nouveau prix au fabricant/fournisseur pour les produits concernés.
- 3.5. Par ailleurs, Sacom se réserve le droit de modifier les prix et conditions ainsi que l'assortiment des produits en tout temps, sans préavis.

4. Commandes

- 4.1. Les commandes peuvent être passées auprès de Sacom par voie écrite, électronique ou par téléphone.
- 4.2. Toutes les commandes passées lient le partenaire. Sacom a le droit de refuser une commande dans les cinq jours ouvrables.
- 4.3. Sacom peut accepter une commande en livrant la marchandise ou en faisant parvenir au partenaire une confirmation de commande écrite. Dans la confirmation de commande, Sacom communique au partenaire de manière

indicative le délai de livraison prévisionnel. Le partenaire est tenu d'examiner attentivement la confirmation de commande et de signaler immédiatement d'éventuelles divergences par rapport au contenu de la commande.

5. Conditions de livraison

- 5.1. Le risque de perte et d'endommagement est transféré au partenaire dès que la marchandise est remise au transporteur, également si une livraison gratuite ou un forfait pour frais de transport a été convenu.
- 5.2. Les délais de livraison annoncés par Sacom ont été calculés dans l'idée que le fabricant/fournisseur respecte les délais communiqués à Sacom. Le respect des délais annoncés par Sacom ne peut donc pas être garanti. Le non-respect d'un délai de livraison annoncé par Sacom ne donne pas le droit au partenaire de renoncer à celle-ci. Les parties excluent donc toute responsabilité de Sacom pour des dommages directs et indirects en cas de retards de livraison.
- 5.3. Sacom essaie de rassembler en une seule livraison plusieurs commandes se référant au même numéro de client et ayant la même adresse de livraison. Si le partenaire souhaite des livraisons séparées ou des livraisons directes à ses clients, le surcoût (en particulier les frais pour chaque livraison) lui sera facturé.
- 5.4. Selon accord préalable, les marchandises peuvent également être emportées depuis le stock de Sacom sur présentation d'une pièce d'identité officielle avec photo. La remise de la marchandise depuis le stock de Sacom doit être effectuée dans les 3 jours ouvrables suivant la confirmation de commande ou l'avis que la marchandise est prête à être emportée. Dans le cas contraire, la marchandise sera livrée au frais du partenaire. Le risque de perte et d'endommagement est à la charge du partenaire dès la confirmation de commande ou dès l'avis que la marchandise est prête à être emportée.
- 5.5. Lorsque la remise de la marchandise au transporteur est retardée pour des raisons dont le partenaire est responsable, le risque de perte et d'endommagement est transféré au partenaire dès l'avis que la marchandise est prête à être remise au transporteur. En cas de demeure du partenaire ce dernier doit au surplus supporter tous les frais y relatifs comme notamment les frais de stockage.
- 5.6. En cas de problèmes de livraison dus à des circonstances sur lesquelles Sacom n'a aucune influence, comme par exemple une grève, un lock-out, une perte de matériel, un blocage du transport ou de l'exploitation chez le fabricant ou des problèmes de transport, Sacom est habilitée à annuler la commande.
- 5.7. Le partenaire examine la marchandise dans les 3 jours ouvrables après réception de celle-ci et annonce les éventuels défauts immédiatement par écrit.

6. Prestations de garantie

- 6.1. La responsabilité du choix, de la configuration, de l'exploitation et de l'utilisation des produits, ainsi que des résultats obtenus avec ces moyens, incombe au partenaire ou à l'acquéreur des produits, c'est-à-dire au client final. Le partenaire prend note que Sacom n'effectue pas de contrôle d'entrée des produits livrés par les fabricants ou les fournisseurs.

- 6.2. La garantie accordée par Sacom sur ses produits est en tous points basée sur les clauses de garantie du fabricant/fournisseur. Le partenaire renonce à toute autre prétention de garantie à l'égard de Sacom et du fabricant/fournisseur. La seule obligation de Sacom est de céder au partenaire les éventuelles prétentions de garantie dont elle bénéficierait elle-même vis-à-vis du fabricant/fournisseur.
- 6.3. Les prestations de garantie sont seulement accordées si l'appareil a été traité de manière appropriée. Ainsi, les prestations de garantie sont en outre exclues pour des défauts qui résultent d'un entretien insuffisant, du non-respect des instructions d'utilisation et d'installation, de l'utilisation de pièces et d'accessoires non approuvées, d'usure naturelle, de transport, manipulation ou de traitement inappropriés, de modifications ou de tentatives de réparation ainsi que de facteurs extérieurs, notamment cas de force majeure (p.ex. panne de l'alimentation en électricité ou de la climatisation et dégâts dus aux intempéries) ou chaleur, humidité, vibrations et autres causes dont ni Sacom ni le fabricant/fournisseur sont responsables.
- 6.4. Si un défaut ne remplit pas les conditions pour l'accord de prestations de garantie, le partenaire doit supporter tous les frais engendrés par l'examen ou/et la réparation du produit. Dans ce contexte, Sacom lui facture au minimum un montant forfaitaire de CHF 84.— ainsi que les frais de transport et d'envoi et d'éventuels frais du fabricant/fournisseur. Ceci est également le cas si aucun défaut n'est décelé sur l'appareil envoyé. Les appareils envoyés pour prestations de garantie mais qui n'en remplissent manifestement pas les conditions peuvent être refusés et réexpédiés par Sacom au frais du partenaire qui devra supporter le montant forfaitaire mentionné ci-avant, sans que Sacom soit tenue d'effectuer des travaux.
- 6.5. Le partenaire prend note qu'en vertu des dispositions en vigueur des fabricants/fournisseurs, la garantie se limite en règle générale, selon le choix du fabricant ou du fournisseur concerné, à la réparation ou au remplacement des produits défectueux et qu'elle ne vaut en outre uniquement si le défaut est signalé immédiatement après sa découverte et dans le délai de garantie accordé par le fabricant/fournisseur. Les défauts constatés ne donnent ainsi notamment pas le droit au partenaire de se retirer du contrat d'achat ou de résilier la vente.
- 6.6. Durant la période de réparation ou de révision de l'appareil, le partenaire n'a pas droit à un appareil de rechange, sauf si cela a été convenu par écrit au préalable.

7. Logiciels

- 7.1. Les conditions d'utilisation et de garantie concernant les logiciels, manuels et autres documents fournis par Sacom sont régies par les dispositions spécifiques de l'éditeur des logiciels concernés. Ces dispositions spécifiques se trouvent notamment dans le contrat de licence du logiciel entre l'éditeur du logiciel et l'utilisateur ou le client final.
- 7.2. En cas de revente ou de toute autre remise de logiciel, le partenaire est tenu de transmettre à l'acquéreur les obligations découlant des conditions d'utilisation et de garantie de l'éditeur de logiciels, avec l'obligation de les transmettre à son tour à chaque nouvel acquéreur.
- 7.3. Le partenaire est tenu de prendre des mesures organisationnelles appropriées pour garantir que les logiciels ne puissent pas être copiés illégalement. Il est notamment tenu de respecter les instructions correspondantes de l'éditeur de logiciels.

8. Retour de produits

- 8.1. Le retour de produits par le partenaire requiert le consentement préalable de Sacom et est effectué aux risques et aux frais du partenaire. Les produits doivent être retournés dans leur emballage original, accompagnés d'une description détaillée du défaut ou de la panne ainsi que du justificatif d'achat. Dans tous les cas, le retour doit être effectué au plus tard dans les 20 jours à compter de la date de la livraison. En cas de retour sans description du défaut ou de la panne, Sacom peut procéder à une recherche du défaut aux frais du partenaire (minimum une heure). Tout retour de marchandise ayant été commandée spécialement pour le partenaire est exclu.
- 8.2. Sacom se réserve le droit de renvoyer au partenaire, aux frais et risques de celui-ci, les produits dont l'emballage original est manquant, défectueux ou porte des inscriptions, ainsi que des produits qui ne sont plus dans un état irréprochable.
- 8.3. En cas de retours effectués sans consentement préalable de Sacom, le partenaire n'a aucun droit de se faire créditer la valeur de la marchandise concernée. Si le retour de la marchandise a lieu avec l'accord préalable de Sacom mais s'il s'avère qu'il n'est pas imputable à une faute de Sacom, la valeur de la marchandise créditée au partenaire, en cas de baisse du prix intervenue entre-temps, est basée sur le prix le plus bas.
- 8.4. Dans tous les cas, les procédures définies par Sacom et par le fabricant/fournisseur doivent être respectées. Le partenaire doit demander un "numéro de retour" à Sacom avant de renvoyer la marchandise.

9. Conditions de paiement

- 9.1. Les contestations de factures doivent être communiquées par écrit à Sacom dans un délai de 15 jour civil à compter de la date de la facture. Sans réclamation dans les délais, la facture est considérée comme acceptée par le partenaire.
- 9.2. Toutes les factures émises par Sacom sont à régler selon les conditions convenues des parties sur le compte bancaire indiqué. Passé le délai convenu, elles sont considérées comme échues de sorte que le partenaire est alors en demeure de paiement sans qu'une sommation écrite doit intervenir. Dans ce cas, le partenaire doit à Sacom un intérêt de retard de 8%.
- 9.3. Le partenaire est tenu de régler la facture, indépendamment du fait qu'il puisse ou non livrer, facturer et encaisser la marchandise à ses clients dans le cadre de la revente.
- 9.4. Si le partenaire est en demeure de paiement d'une dette, toutes les autres créances de Sacom, y compris celles pour lesquelles un paiement échelonné a été convenu, doivent immédiatement être payées. En cas de demeure de paiement du partenaire, Sacom est en droit, sans préavis, de suspendre totalement ou partiellement toutes les autres livraisons au partenaire jusqu'à ce que ses créances soient acquittées ou garanties. Toutes les conséquences d'une telle suspension de livraison sont exclusivement à la charge du partenaire. Ce dernier assume également tout le risque d'une perte/d'un endommagement de la marchandise.
- 9.5. Si, dans un délai supplémentaire fixé par Sacom, le partenaire ne s'acquitte pas de ses dettes ou ne fournit pas de garanties suffisantes, Sacom est habilitée à lui refuser toute autre livraison et à exiger des dommages intérêts. En complément, Sacom a également le droit de procéder selon les dispositions du code des obligations.

- 9.6. Sacom a le droit de demander à tout moment que le partenaire lui fournisse immédiatement les garanties nécessaires et suffisantes pour lever les doutes que pourrait avoir Sacom quant à sa solvabilité et ses possibilités de paiement, notamment en cas de poursuite ou d'autres signes de difficultés de paiement. Le partenaire est tenu d'avertir Sacom en cas de problème prévisible de liquidités. Si le partenaire ne fournit pas immédiatement les sûretés en question, le chiffre 9.3 ci-avant est applicable.
- 9.7. Sur demande de Sacom, le partenaire lui cédera, en guise de paiement, ses créances envers les clients finaux résultant de la revente des produits livrés par Sacom (art. 164 ss. du code des obligations).
- 9.8. Sacom n'accepte le paiement par chèque qu'après accord écrit spécifique préalable, et à la condition que tous les frais et dépenses soient pris en charge par le partenaire.

10. Compensation / Droit de rétention

- 10.1. Le partenaire n'est pas habilité à compenser ses éventuelles contre-créances avec les créances de Sacom.
- 10.2. Tout droit de rétention du partenaire sur des biens appartenant à Sacom est entièrement exclu.

11. Réserve de propriété

- 11.1. Jusqu'au paiement intégral du prix d'achat par le partenaire, les produits livrés par Sacom restent la propriété de celle-ci. Dans l'intervalle, Sacom peut faire inscrire la réserve de propriété au registre compétent (art. 715 CCS). Le partenaire s'engage à donner à Sacom de suite à la demande de cette dernière son accord écrit pour tous les procédés nécessaires pour l'inscription d'une réserve de propriété.
- 11.2. Aussi longtemps que le prix d'achat n'est pas entièrement acquitté, le partenaire est tenu de maintenir les produits livrés par Sacom en bon état, de les traiter avec soin et de les assurer contre tous les risques usuels.

12. Responsabilité

- 12.1. Sacom répond uniquement des dommages directs dont le partenaire prouve qu'ils ont été causés intentionnellement ou par une faute grave de Sacom ou d'un tiers mandaté par elle. Sa responsabilité se limite au prix du produit livré ou de la prestation fournie.
- 12.2. Toute responsabilité plus étendue de Sacom, de ses auxiliaires ou de tiers mandatés par celle-ci pour des dommages de quelque type que ce soit est exclue. En particulier, le partenaire n'a aucune prétention en réparation pour des dommages n'affectant pas le produit lui-même, notamment en cas d'arrêt de production, de perte de jouissance ou de données, de perte de commandes, de manque à gagner ou d'autres dommages indirects ou consécutifs.

13. Brevets et droits d'auteur

- 13.1. Si un tiers devait prétendre ou faire valoir un droit vis-à-vis du partenaire ou de l'un de ses clients en raison de la violation d'un brevet, d'un droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété intellectuelle par des produits livrés, le partenaire doit immédiatement aviser Sacom par écrit de ces indications de violation ou prétentions invoquées. Sacom transmettra immédiatement ces avis au fournisseur ou au fabricant en les invitant à régulariser la situation. Dans de telles

circonstances, le partenaire renonce à toutes prétentions en garantie ou en responsabilité envers Sacom.

14. Confidentialité

- 14.1. Le partenaire s'engage à assurer la confidentialité des listes de prix de Sacom ainsi que des autres données et informations confidentielles de nature commerciale, telles que les rabais, les marges de revendeurs, les bonus etc. et à ne les utiliser que dans le cadre de ses relations contractuelles avec Sacom. Cet engagement garde sa validité de manière illimitée dans le temps après cessation des relations contractuelles entre le partenaire et Sacom.

15. Rapports aux fabricants, protection des données

- 15.1. Le partenaire est conscient et accepte que dans le cadre des rapports périodiques que Sacom doit soumettre à ses fabricants/fournisseurs, Sacom mémorise et traite des données relatives à la relation contractuelle avec le partenaire, telles que les prix et les quantités des produits vendus au partenaire ainsi que les coordonnées du partenaire. Le partenaire accepte en outre que Sacom transmette ces données aux fabricants/fournisseurs, éventuellement aussi à l'étranger.
- 15.2. Le partenaire accepte également que Sacom traite les données relatives aux partenaires afin de vérifier leur solvabilité et qu'elle les transmette à l'institut d'enquêtes sur les crédits mandaté par Sacom.

16. B2B et de vente sur Internet (I-SIV)

- 16.1. Sacom recueille auprès d'un grand nombre de fabricants de produits les données suivantes: données de base des articles, prix et disponibilités. Sacom structure et formate ces données et les met chaque jour à la disposition de ses partenaires.
- 16.2. Sacom traite les données soigneusement et les met à jour le mieux possible. Sacom ne fournit toutefois aucune garantie et/ou assurance que les données soient exactes, complètes et utilisables.
- 16.3. Sacom décline toute responsabilité en rapport avec la production, la transmission et/ou l'utilisation des données.
- 16.4. Les données sont la propriété de Sacom et peuvent uniquement être utilisées pour l'usage propre du partenaire. Toute utilisation abusive et toute transmission non autorisée des données est interdite.
- 16.5. Le partenaire obtient de Sacom un nom d'utilisateur et un mot de passe lui permettant d'accéder à l'I-SIV. Le mot de passe peut uniquement être utilisé par les collaborateurs du partenaire. La transmission ou la communication du mot de passe à un tiers est expressément interdite.
- 16.6. Les dispositions ci-dessus s'appliquent par analogie à tous les autres systèmes électroniques de Sacom.

17. Cession des droits et obligations

- 17.1. Le partenaire ne peut céder les droits et/ou obligations découlant des différents contrats (livraisons, services) qu'avec l'accord écrit de Sacom.

18. Fin du rapport contractuel

- 18.1. Le rapport contractuel peut être dénoncé par écrit et en tout temps en respectant un délai de dédite de 30 jours, tant par Sacom que par le partenaire.

